Organisation de l'aviation civile internationale

NOTE DE TRAVAIL

AN-Conf/13-WP/221
28/9/18
Français et anglais, seulement[1]

TREIZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

Montréal (Canada), 9 – 19 octobre 2018

COMITÉ B

Point 7 : Risques de sécurité opérationnelle
7.3 : Autres questions relatives à la mise en œuvre

APPUI À LA POURSUITE DU PLAN RÉGIONAL GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE DE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE EN AFRIQUE (PLAN AFI)

[Note présentée par 54 États contractants, membres de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC)[2]]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail présente les progrès réalisés dans l'amélioration de la sécurité en Afrique grâce à la mise en œuvre du Plan régional global de mise en œuvre de la sécurité aérienne en Afrique (Plan AFI). Le document souligne également l'approche par projet adoptée par le Comité directeur du plan de l'AFI depuis 2016 en élaborant et en lançant des projets spécifiques dans les domaines de la certification des aérodromes, de la recherche et du sauvetage (SAR), de l'examen par les pairs des fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP), de la mise en œuvre du Programme national de sécurité (SSP)-système de gestion de la sécurité (SMS), des enquêtes sur les accidents et des principes fondamentaux de la surveillance de la sécurité. Ces projets visent à soutenir la mise en œuvre des SARP de l'OACI et d'autres exigences par les États africains. Le champ d'application du Plan a été élargi pour couvrir tous les domaines liés à la sécurité, y compris les enquêtes sur les accidents (AIG), les aérodromes et les aides au sol (AGA) et les services de navigation aérienne (ANS) ; et sa poursuite contribue à l'amélioration de la sécurité aérienne sur le continent africain.

L'assistance fournie dans le cadre du plan AFI, conjuguée aux efforts déployés par les États pour mettre en œuvre efficacement leurs plans d'action de l'OACI, a permis à un certain nombre d'États africains d'enregistrer des améliorations significatives dans leurs systèmes de surveillance de la sécurité, comme en témoigne l'amélioration de la mise en œuvre effective (EI) des éléments critiques. Entre juillet 2012 et juillet 2018, le nombre d'États de la région AFI, ayant atteint des EI de 60 % et plus, est passé de quatorze à vingt-neuf et le nombre de préoccupations significatives de sécurité (SSC) est également passé de vingt à deux.

[1] Versions française et anglaise fournies par la CAFAC.

[2] Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, République Centrafricaine, Tchad, Comores, Congo, Côte D'Ivoire, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Guinée Équatoriale, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, État de Lybie, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Nigéria, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan du Sud ,Soudan, Togo, Tunisie, Ouganda, République Unie de Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.

Sur la base des réalisations accomplies, la CAFAC et les États africains soutiennent les objectifs du plan AFI et sont convaincus que sa poursuite contribuera à améliorer encore la sécurité aérienne en Afrique et à accélérer et à maintenir durablement les progrès réalisés jusqu'à ce jour par les États africains.

Actions requises : La Conférence est invitée à :

a) prendre note des progrès réalisés par le Plan AFI et de l'engagement des États africains dans la mise en œuvre du Plan AFI et de ses objectifs ;
b) soutenir la poursuite des activités du Plan AFI et l'approche par projet ;
c) demander à l'OACI, aux États contractants, aux organisations internationales et aux partenaires de l'industrie de soutenir le programme et les projets associés ; et
d) encourager d'autres régions à envisager l'adoption d'une approche semblable au plan AFI pour remédier aux lacunes et aux défis en matière de sécurité.

1. INTRODUCTION

1.1 Compte tenu du nombre important d'accidents et d'incidents, de l'absence de systèmes efficaces de surveillance de la sécurité, de l'absence d'autorités autonomes de l'aviation civile et de la pénurie de personnel qualifié, le Plan régional global de mise en œuvre pour l'Afrique (Plan AFI) a été lancé par l'OACI et approuvé par l'Assemblée à sa trente-sixième session. Par la suite, le Plan a été établi par le Secrétaire général le 1er janvier 2008 pour remédier à ces insuffisances. Depuis lors, le Plan a fourni une assistance aux États en se focalisant, entre autres, sur les objectifs suivants :

a) renforcer les autorités de l'aviation civile en ce qui concerne leurs capacités de surveillance de la sécurité ;

b) accroître la conformité aux SARP de l'OACI et aux meilleures pratiques de l'industrie ;

c) augmenter le nombre d'employés qualifiés au niveau de l'industrie et de la surveillance.

1.2 En mars 2013, le plan AFI a été élargi pour inclure les services de navigation aérienne (ANS), les aérodromes et aides au sol (AGA) et les enquêtes sur les accidents (AIG), en tenant compte des niveaux relativement faibles de mise en œuvre effective dans ces domaines, comme le montrent les résultats des audits de l'OACI pour les États de la région, tout en restant fidèle à son objectif initial dans les domaines des licences et de la formation du personnel (PEL), de l'exploitation technique des aéronefs (OPS) et d la navigabilité des aéronefs (AIR).

2. ANALYSE

Aperçu général

2.1 Sur la base des domaines d'intervention du Plan AFI et conformément à son programme de travail annuel, de nombreuses activités ont été menées pour venir en aide aux États. Dans le cadre du Plan AFI, des plans d'action spécifiques de l'OACI ont été élaborés et sont actuellement mis en œuvre dans trente-deux États prioritaires. Il s'agit notamment des États ayant des préoccupations significatives de sécurité (SSC), de faibles niveaux de mise en œuvre effective (EI) et/ou ceux qui figurent sur la liste de la Commission d'examen du suivi et de l'assistance (MARB) de l'OACI. En outre, de tels plans d'action de l'OACI sont également utilisés dans quelques États très performants qui cherchent à renforcer encore

davantage leur surveillance de la sécurité aérienne. La mise en œuvre effective de ces plans a contribué à améliorer sensiblement la sécurité aérienne dans la région.

2.2 Les activités d'assistance spécifiques prévues dans le cadre des plans d'action de l'OACI en faveur des États ont été menées conjointement par les équipes de sécurité des bureaux régionaux de l'OACI (ROST), le système d'inspection coopérative pour l'Afrique et l'océan Indien (AFI-CIS) de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) et les programme de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et de maintien de la navigabilité (COSCAP)/organisation régionale de supervision de la sécurité (RSOO) ainsi que par des entités similaires.

2.3 L'assistance fournie dans le cadre du plan AFI, conjuguée aux efforts déployés par les États pour mettre en œuvre efficacement leurs plans d'action de l'OACI, a permis à un certain nombre d'États africains d'enregistrer des améliorations significatives dans leurs systèmes de surveillance de la sécurité, comme en témoigne l'amélioration de la mise en œuvre effective (EI) des éléments critiques. Entre juillet 2012 et juillet 2018, le nombre d'États de la région AFI, ayant atteint des EI de 60 % et plus, est passé de 14 à 29 et le nombre de problèmes graves de sécurité (SSC) est également passé de 20 à 2.

2.4 Le plan AFI continue de fournir le soutien nécessaire à l'établissement et au fonctionnement des organismes régionaux de surveillance de la sécurité et des organismes régionaux d'enquête sur les accidents et les incidents. Dans le cadre du renforcement et du maintien des RSOO en Afrique, un Forum sur les organisations régionales de surveillance de la sécurité (RSOO) pour la sécurité aérienne mondiale, organisé conjointement par l'OACI et l'Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA), s'est tenu du 22 au 24 mars 2017 à Ezulwini, au Swaziland. Le Forum comprenait deux jours de discussions sur le plan mondial, suivies d'une journée consacrée à la Région Afrique au niveau ministériel. Le forum a approuvé une stratégie globale et un plan d'action pour l'amélioration des RSOO, y compris une plateforme de coopération. Il a également adopté une déclaration ministérielle pour soutenir et renforcer les organisations régionales de la Région Afrique en vue d'un fonctionnement durable et efficace.

2.5 Conformément aux dispositions de la Déclaration ministérielle d'Ezulweni, le Secrétariat du Plan AFI travaille actuellement à engager un consultant pour mener une étude afin d'élaborer un plan stratégique à cet effet.

2.6 Le plan AFI a contribué à la création de l'Association des organisations africaines de formation aéronautique (AATO) visant à harmoniser et à normaliser la formation aéronautique en Afrique. Avec l'appui du plan AFI et d'autres partenaires, l'AATO travaille à l'élaboration d'une feuille de route africaine de formation qui devrait être adoptée par le plan AFI en 2018.

2.7 Dans le domaine du renforcement des capacités, le Plan AFI a mené de nombreuses activités, y compris des séminaires et des ateliers dans divers domaines liés à la sécurité. Plus de 2 600 membres du personnel de nombreux États africains ont bénéficié de ces activités menées de 2008 à ce jour.

Les projets du plan AFI

2.8 Outre le mécanisme traditionnel de soutien aux États, le plan AFI a adopté une approche par projet en développant et en lançant des projets spécifiques. En 2016, quatre projets ont été mis en place dans les domaines de la certification des aérodromes, de la recherche et sauvetage (SAR), de l'examen par les pairs des fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP) et de la mise en œuvre du SSP-SMS. En 2017, deux autres projets ont été mis en place dans les domaines des enquêtes sur les accidents (AIG) et des éléments fondamentaux de la supervision de la sécurité (FSO) afin d'aider les États à atteindre un niveau de sécurité aérienne durable.

2.9 La mise en œuvre des projets en bonne voie et l'achèvement de certains projets tels que le projet de certification des aérodromes a déjà conduit à la certification de huit aéroports internationaux dans sept États de la région AFI.

2.10 Afin de continuer à sensibiliser et à créer une culture de sécurité efficace dans la région, le Plan appuie la tenue de symposiums annuels sur la sécurité dans la région AFI depuis 2014. Le premier Symposium s'est tenu à Dakar, Sénégal en mai 2014, le deuxième à Maputo, Mozambique en mai 2015, le troisième à Malabo, Guinée Équatoriale en juin 2016, le quatrième à Gaborone, Botswana en mai 2017 et le cinquième à Niamey, Niger en juillet 2018. Ces symposiums ont permis d'échanger des idées et de diffuser de l'information sur les nouveaux enjeux et préoccupations en matière de sécurité qui prévalent dans la région. Ils ont également servi de forums pour les cadres de l'aviation internationale, régionale et nationale ainsi que pour les experts en sécurité et les partenaires afin de développer des programmes de mise en œuvre en collaboration avec des plans et des actions pour relever les défis actuels et futurs auxquels le continent est confronté.

2.11 Malgré les progrès importants réalisés à ce jour dans l'amélioration de la sécurité aérienne dans la région AFI grâce au travail et aux actions considérables entreprises dans le cadre du Plan AFI et des partenaires de l'aviation, les États de la région AFI reconnaissent que des efforts, des ressources et du temps supplémentaires sont nécessaires pour atteindre pleinement les objectifs de sécurité révisés d'Abuja et les indicateurs de performance des services de navigation aérienne.

3. CONCLUSION

3.1 La mise en œuvre et le soutien au plan AFI ainsi que les efforts déployés par les États ont contribué à améliorer sensiblement les systèmes de contrôle de la sécurité des États dans la région AFI.

3.2 En termes de résultats, l'assistance fournie dans le cadre du plan AFI, conjuguée aux efforts déployés par les États pour mettre en œuvre efficacement les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI, a permis à un certain nombre d'États africains d'enregistrer des améliorations significatives dans leurs systèmes de surveillance de la sécurité. Le plus important est la réduction du nombre d'accidents mortels en Afrique depuis 2012 jusqu'à aujourd'hui. En outre, il n'y a pas eu d'accidents de vols commerciaux mortels en Afrique en 2013, 2015, 2016 et 2017.

3.3 Compte tenu de ces réalisations importantes, la CAFAC et ses États membres s'engagent à poursuivre la mise en œuvre effective et systématique du plan AFI couvrant tous les domaines liés à la sécurité, et reconnaissent qu'il contribuera à accélérer et à maintenir durablement les progrès réalisés par les États de la région AFI dans l'amélioration de leurs systèmes d'aviation civile.

3.4 Les États africains soutiennent les objectifs du plan AFI et sont convaincus que sa mise en œuvre continue contribuera à l'amélioration de la sécurité aérienne dans la région AFI. En outre, la poursuite du programme contribuera également à renforcer la culture de sécurité nécessaire à une surveillance durable de la sécurité sur le continent.

3.5 S'appuyant sur l'expérience acquise dans la région AFI, la CAFAC et les États africains recommandent que d'autres régions de l'OACI envisagent d'adopter une approche similaire au plan AFI pour remédier aux lacunes et relever les défis en matière de sécurité.

— FIN —